

Sondage sur les outils de TAO – Conditions générales de participation au jeu-concours

La commission Formation continue de l'ASTTI (ci-après « les organisateurs ») réalise du 29 février au 15 mars 2024 un sondage sur les outils de TAO (ci-après « le sondage »). En remerciement, les personnes ayant répondu au sondage ont la possibilité de participer à un jeu-concours (ci-après « le jeu-concours ») pour gagner deux (2) bons de CHF 30.– à faire valoir sur l'une des prochaines formations continues organisées par l'ASTTI sur les outils de TAO.

Afin que les gagnants puissent être avertis, les participants au jeu-concours doivent renseigner leurs nom, prénom et adresse électronique (ci-après « les données personnelles »).

La participation au jeu-concours vaut acceptation des présentes conditions générales.

Qui peut participer ?

Est autorisée à participer au jeu-concours toute personne physique majeure et résidant sur le territoire suisse, dans la limite d'une participation par personne. Sont exclus les membres du comité, du secrétariat et de la commission Formation continue de l'ASTTI, ainsi que leurs proches.

Comment participer ?

Il est possible de participer au jeu-concours pendant toute la durée du sondage. Pour cela, cocher la case correspondante à la fin du sondage et renseigner ses nom et prénom, ainsi qu'une adresse électronique valable.

Comment les gagnants sont-ils désignés ?

Deux gagnants seront tirés au sort par les organisateurs au moyen d'un système informatisé. Les gagnants seront informés par courrier électronique. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur dans l'adresse électronique renseignée. Si un gagnant ne peut être atteint malgré plusieurs tentatives, une autre personne sera désignée par tirage au sort.

Quels prix sont mis en jeu ?

Sont mis en jeu deux (2) bons de CHF 30.– pour l'une des prochaines formations continues organisées par l'ASTTI sur les outils de TAO. Les bons sont valables une (1) année. Ils peuvent être transmis à une personne physique ou morale sur simple communication écrite à weiterbildung@astti.ch. Aucun paiement en espèces n'est possible. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le champ d'application des bons au sein de l'offre de formation continue de l'ASTTI. Le cas échéant, ils en informent les gagnants sans délai.

Comment les données personnelles sont-elles traitées ?

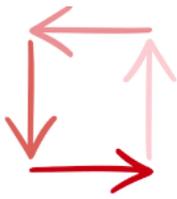
La tenue du jeu-concours nécessite de collecter les nom, prénom et adresse électronique des participants. Durant le sondage, les réponses au questionnaire et les données personnelles ne seront pas consultées simultanément. Au terme du sondage, elles seront stockées séparément. Les données personnelles seront utilisées exclusivement aux fins du tirage au sort et ne seront pas transmises à des tiers. Elles seront définitivement supprimées au plus tard le 31 décembre 2024.

Dispositions finales

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème technique en lien avec le jeu-concours ou au-delà.

La participation au jeu-concours est totalement sans engagement : elle n'entraîne aucune obligation de participer par la suite à une formation continue de l'ASTTI.

Tout recours juridique est exclu.



ASTTI

Schweizerischer Verband für Übersetzen, Terminologie und Dolmetschen
Association suisse de traduction, de terminologie et d'interprétation
Associazione svizzera per la traduzione, la terminologia e l'interpretariato
Associazione svizzera da translaziun, da terminologia e d'interpretaziun